

## Taxes et redevances communales 2019

- Taxe immondices
  - Ménage 1 personne : 80 €
  - Ménage 2 personnes : 120 €
  - Ménages 3 personnes et plus : 160 €
  - Seconde résidences : 95 €
  - Levée supplémentaire : 0,70 €
  - Commerçant : 65 €
- Taxe secondes résidences : 400,00 € (200,00 € caravanes et 100,00 € kot)
- Taxe bâtiments inoccupés : 50,00 € la première année, 50,00 € la deuxième année et 150,00 € par mètre par an à partir de la troisième année.
- Taxe camping : 50 €, 75 € et 100 €
- Taxe délivrance documents : 2,50 € + divers
- Redevance enlèvement déchets :
  - \* petits déchets, tracts, emballages divers, contenus de cendriers, résidus de déchets incinérés illégalement etc..: **45 €** par dépôt, sac ou récipient
  - \* sacs agréés ou non ou autres récipients contenant des déchets provenant de l'activité normale des ménages, commerces, administration, collectivités : **70 €** par sac ou récipient
  - \* déchets de volume important (par exemple appareils électro-ménagers, ferrailles, mobilier, décombres, ...) qui ne peuvent être enlevés que lors de collectes d'objets encombrants ou qui peuvent être déposés au parc à conteneurs, associés ou non à des déchets d'autre nature : **400 €** par dépôt.
- Redevance exhumations : 300 €
- Redevance vérification implantations : 140,00 et 200,00 €
- Taxe inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium : 100 €.
- Taxe sur les moteurs : 7 €
- Redevance sur les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement : 50 € - tarifs divers
- Redevance pour prestations du personnel ouvrier pour compte de tiers : 25,00 € par heure et par homme - 55,00 € par heure d'engin de génie avec son chauffeur - 40,00 € par heure de camion avec chauffeur, avec un montant minimum de 20,00 € - Toute demi-heure commencée est due.
- Taxe de remboursement sur les raccordements : 750 €
- Redevance caveau d'attente : 2,50 € par jour pour les sept premiers jours et à 12,50 € par jour à partir du huitième jour.
- Taxe de remboursement sur l'extension de canalisations : 75 € le mètre de façade
- Taxe toutes-boîtes : 0,0130 attention tarifs divers
- Taxe sur la délivrance des permis d'urbanisation : 35 € par lot
- Taxe véhicules isolés : max 750 €
- Redevance encombrants : gratuit - 10 € pour le 2<sup>ème</sup> passage.
- Redevance concessions et loges columbarium : 80 €/m<sup>2</sup> et 250 €/m<sup>2</sup> loges : 250 et 620.
- Impôt sur les Personnes Physiques : 8,5 %
- Précompte Immobilier : 2600 centimes